



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



Iriscare

À l'attention des directions des maisons de repos, des maisons de repos et de soins et d'autres établissements de soins

Bruxelles, le 1^{er} mars 2022

CIRCULAIRE: Informations concernant le vaccin NOVAVAX contre le Covid-19

Contexte actuel : Situation épidémiologique & taux de vaccination de la Région de Bruxelles-Capitale

Actuellement, la plupart des indicateurs épidémiologiques du Covid-19 se stabilisent ou sont en baisse. Des assouplissements supplémentaires des mesures sanitaires sont à l'ordre du jour.

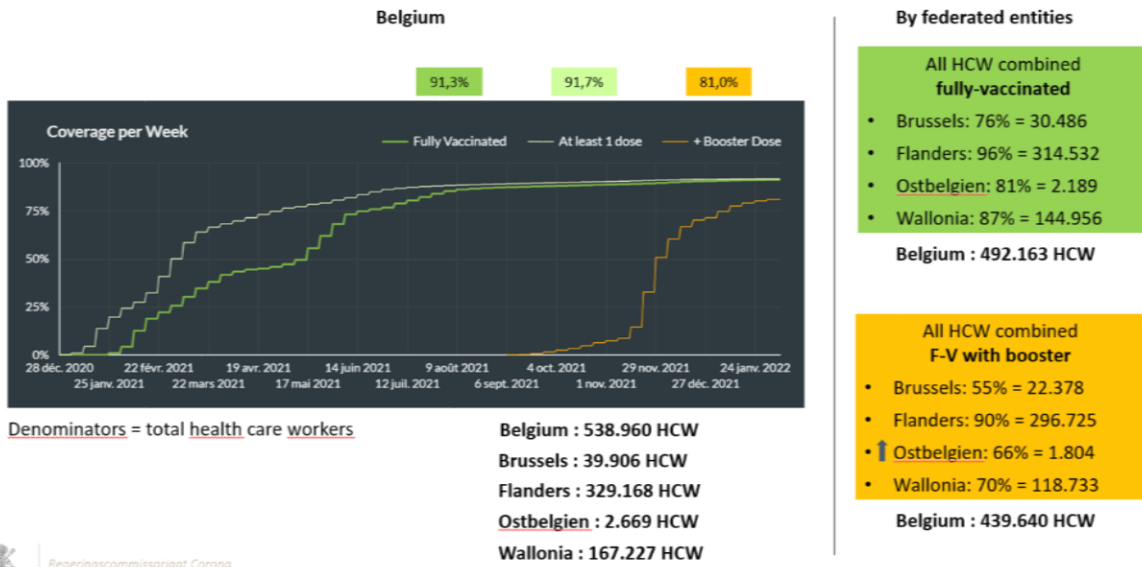
Dans ce nouveau contexte, il est cependant encore plus important de tenir compte des personnes les plus vulnérables dans notre société. Actuellement, la circulation du virus passe plutôt inaperçue parce que de nombreuses personnes ne sont plus testées au moyen d'un test PCR ou d'un test antigénique ou ne se font même plus tester du tout. En outre, on ne peut exclure l'apparition de nouveaux variants dans un avenir proche.

L'importance d'un taux de vaccination élevé au sein de la population en général, et encore plus parmi les prestataires de soins qui entrent en contact avec des personnes vulnérables dans le cadre de leur fonction, reste primordiale dans ce contexte.

Actuellement, 75% des Bruxellois.es de 18 ans et plus ont reçu une première dose. 73% des adultes bruxellois ont complété leur schéma vaccinal. Jusqu'à présent seulement 44% des personnes de plus de 18 ans à Bruxelles a cependant reçu une dose de rappel contre 73% au niveau national (*Source 16/02/2022 : Sciensano*).

Le taux de vaccination du personnel soignant (complètement vacciné) en Région de Bruxelles-Capitale s'élève actuellement à 76%. La Wallonie et la Flandre nous dépassent avec un pourcentage de 87% et 96% respectivement.

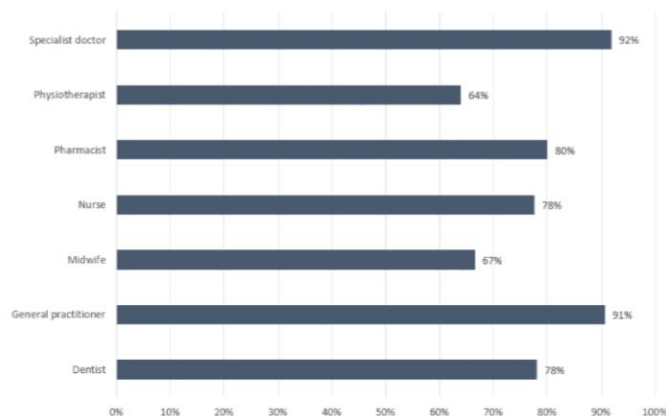
% booster dose amongst the whole population of HCW
Updated 7/2



Source 07/02/2022 : Sciensano

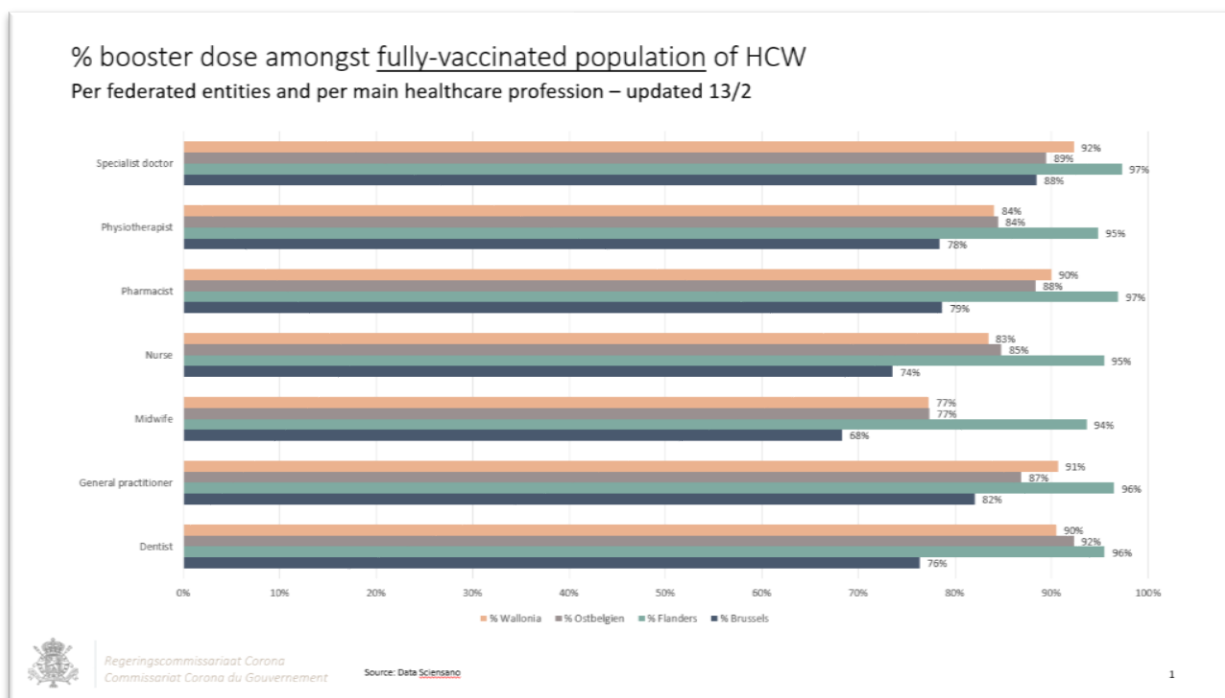
Le taux de vaccination (complètement vacciné) au sein des différents groupes de prestataires de soins varie entre 64% et 92% en Région de Bruxelles-Capitale.

% fully-vaccinated population of HCW
per main healthcare profession in Brussels- updated 13/2



Source : Sciensano - 13/02/2022

Jusqu'à présent, une partie importante des prestataires de soins n'est pas encore allée chercher sa dose de rappel. Il y a donc beaucoup de potentiel à ce niveau en Région de Bruxelles-Capitale.



Source 13/02/2022 : Sciensano

Notre ambition reste donc d'augmenter le taux de vaccination en Région de Bruxelles-Capitale et en particulier auprès des prestataires de soins.

La vaccination reste la meilleure protection contre le Covid-19 et reste importante pour minimiser le nombre d'hospitalisations.

Le recours à un nouveau type de vaccin offre sans aucun doute de nouvelles opportunités de primovaccination pour les prestataires de soins qui ne sont pas encore vacciné.e.s.

Novavax, une alternative pour qui n'est pas encore vacciné.e

Le 20 décembre 2021, l'Agence européenne des médicaments a approuvé le vaccin Nuvaxovid ayant le nom de code NVX-CoV2373 de l'entreprise américaine Novavax comme cinquième vaccin pour la vaccination contre le Covid-19 en Europe et ceci pour l'utilisation auprès des personnes de plus de 18 ans.

Le Novavax est un vaccin à sous-unités protéiques. Il s'agit d'un vaccin inerte qui ne contient pas de particules virales intactes ou complètes, mais une ou plusieurs protéines purifiées ou semi-purifiées dont les autres composants du virus ont été éliminés. Il contient de petites particules qui imitent la protéine Spike du coronavirus, contre laquelle le corps produit des anticorps.

Ce vaccin peut être une alternative pour ceux qui se méfiaient d'un vaccin à ARNm (qui contient des fragments de matériel génétique). Les vaccins contre le tétanos, le HPV, la méningite à méningocoque, l'hépatite B, la coqueluche, le pneumocoque, l'encéphalite japonaise, la rage et certains vaccins contre l'influenza sont tous des vaccins qui ont été développés à l'aide d'une technique traditionnelle comparable à celle du vaccin Novavax.

Pour cette raison, ce vaccin est proposé aux personnes qui n'ont pas encore pu se faire vacciner contre le Covid-19.

La Conférence Interministérielle (CIM) Santé publique a par conséquent décidé de proposer ce nouveau type de vaccin en priorité aux :

- personnes présentant un risque élevé de réactions allergiques sévères aux composants des vaccins qui sont proposés actuellement dans la campagne de vaccination belge ;
- personnes qui ont déjà eu un effet indésirable grave après la vaccination avec l'un de ces vaccins.

Les personnes qui sont déjà connues des centres de référence en allergologie ou qui ont déjà reçu une attestation de leur spécialiste peuvent être vaccinées par ce biais.

Étant donné que ces deux conditions ne concernent qu'un nombre limité de citoyens, à savoir quelque 3.000 personnes en Région de Bruxelles-Capitale, le vaccin Novavax peut également être proposé à d'autres groupes selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Les autres groupes sont :

- le personnel hospitalier et soignant, en maison de repos (et de soins) et dans d'autres établissements de soins, qui n'est pas encore vacciné ;
- les personnes qui ont développé une phobie des autres vaccins, dont l'efficacité et la sécurité ont pourtant été largement prouvées scientifiquement ;
- les autres personnes qui ne sont pas encore vaccinées, en particulier les personnes âgées de plus de 50 ans.

La disponibilité du vaccin Novavax

50.000 doses du vaccin Novavax ont été mises à la disposition en Région bruxelloise.

Cette livraison nous permettra de vacciner 25.000 personnes. Nous devons tenir compte du fait que ces personnes nécessiteront peut-être également une dose de rappel à l'avenir. Des données scientifiques supplémentaires sont attendues à ce propos.

La campagne de vaccination avec le Novavax a débuté le **1er mars 2022**.

Le schéma vaccinal du Novavax

Le schéma vaccinal de base du Novavax consiste en 2 doses administrées dans un intervalle d'au moins 3 semaines. Sept jours après la deuxième dose, la protection contre les conséquences graves du coronavirus est maximale et le risque de contamination de soi-même et de ses contacts (potentiellement vulnérables) diminue.

Les études cliniques ont démontré que le Novavax protège contre la maladie provoquée par le coronavirus dans 90% des cas après la deuxième dose. Ceci signifie que sur 100 personnes non-vaccinées qui contracteraient le Covid-19, seules 10 personnes le contracteraient en étant vaccinées. Les études montrent que les personnes qui ont été infectées par le coronavirus malgré la vaccination, sont tombées moins gravement malades.

Quels sont les effets indésirables du vaccin Novavax ?

Les effets indésirables observés jusqu'à présent sont comparables à ceux des autres vaccins contre le Covid-19. Dans la plupart des cas, ils sont très légers et disparaissent après quelques jours. L'effet indésirable le plus fréquent est une sensibilité dans le bras à l'endroit où le vaccin a été administré. Dans certains cas, de la fatigue, des courbatures, des maux de tête, un malaise général, des douleurs articulaires, des nausées ou vomissements ont également pu être observés.

Où peut-on recevoir le vaccin Novavax ?

Le vaccin Novavax peut être administré **au sein des collectivités** qui commandent au minimum 100 doses de vaccin. La commande d'au moins 100 doses et le protocole correspondant peuvent être obtenus via vacci-hyg@ccc.brussels.

Dans le cas où la vaccination Novavax n'est pas possible au sein de votre collectivité, nous vous invitons néanmoins à partager les informations concernant la disponibilité de ce nouveau vaccin avec votre personnel entrant en contact avec des personnes vulnérables, afin de sensibiliser les prestataires de soins non-vaccinés de votre entité à se faire vacciner avec ce nouveau vaccin Novavax.

Quel que soit leur lieu de résidence, les prestataires de soins non-vaccinés liés à votre collectivité pourront se faire vacciner avec le vaccin Novavax dans les centres de vaccination à Anderlecht, Molenbeek, Pachéco ou Forest.

Ils/elles peuvent se rendre dans un de ces centres de vaccination sans rendez-vous. Les personnes concernées qui le souhaitent peuvent toujours prendre rendez-vous dans les centres de vaccination mentionnés ci-dessus via la plateforme Bru-Vax ou en appelant le call center au 02/214.19.19. À noter que le Novavax n'est pas disponible dans d'autres centres de vaccination, jusqu'à nouvel ordre.

Les horaires de ces centres sont disponibles sur :

<https://coronavirus.brussels/vaccination-covid-menu/ou-se-faire-vacciner>

Afin d'informer et de sensibiliser votre personnel non-vacciné, nous vous envoyons également en annexe une lettre informative que vous pouvez leur diffuser. Des affiches vous seront également envoyées à cet effet.

Si vous avez d'autres questions suite à cette circulaire, nous vous invitons à nous contacter par mail :

vacci-hyg@ccc.brussels.

Avec l'arrivée de ce nouveau vaccin, nous espérons pouvoir continuer à augmenter le taux de vaccination dans notre région et nous vous remercions déjà de votre précieuse coopération.

Nathalie Noël
Fonctionnaire Dirigeant
SCR Commission communautaire commune

Tania Dekens
Fonctionnaire Dirigeant
Iriscare